

Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band: 23 (1961)
Heft: 2

Rubrik: La page des nouveautés

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La page des nouveautés

Récente solution pour le nettoyage hydraulique des étables

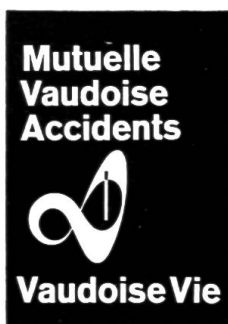
Lors de la dernière Exposition agricole de la DLG, nous avons eu l'occasion de voir l'installation «Hölz» pour le curage des étables par chasse d'eau. Cette installation comporte une large et profonde rigole à déjections remplie d'eau, dans laquelle viennent s'accumuler les matières solides et liquides. La vanne est ouverte tous les 2 ou 3 jours et le contenu de la rigole se déverse dans une fosse commune. Des progrès ont été faits depuis, en ce sens que la rigole comporte maintenant une série de grilles, disposées bout à bout, qui la recouvrent complètement. L'aire de couchage, les grilles et le couloir de passage, se trouvent dorénavant au même niveau, ce qui facilite grandement les travaux d'étable, comme on s'en doutera.

Un gros avantage présenté par la rigole à grilles est qu'il faut une moindre quantité de litière puisqu'elle ne se souille pour ainsi dire pas. Les larges mailles des grilles laissent passer sans difficulté excréments et paille hachée. D'autre part, les grilles n'incommodent pas les animaux quand ils se trouvent en contact avec elles, soit quand ils sont couchés, soit lorsqu'ils sont debout et que leur jambes de derrière reposent dessus. La rigole se vide 2 ou 3 fois par semaine, comme nous l'avons dit, en tirant une vanne. Après la vidange, les grilles doivent être nettoyées à l'eau sous pression.

Il convient de souligner par ailleurs que les systèmes de curage hydraulique des étables offrent de nombreux avantages du point de vue de la rationalisation du travail. A cela s'ajoute le fait: que les qualités fertilisantes du fumier sont mieux conservées dans un liquide qu'à l'air libre; qu'un engrais liquide est absorbé plus facilement par la terre; que toutes les opérations ayant trait à l'évacuation du fumier peuvent être mécanisées de la «production» à la «consommation» (épandage du mélange par une installation de purinage), et cela de la manière la plus simple, la plus rapide et la moins pénible.



Etable à vaches équipée d'une installation d'évacuation hydraulique des déjections solides et liquides. A noter que l'aire de couchage, les grilles recouvrant la rigole et le couloir de passage, se trouvent au même niveau.



bien conseillé — bien assuré

Agences dans toute la Suisse

**La Mutuelle Vaudoise Accidents a
passé un contrat de faveur avec
l'Association suisse de propriétaires
de tracteurs**